

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
M. Decool et M. Gérard

ARTICLE 33

À l'alinéa 36, supprimer les mots :

« sur des périmètres et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne justifie que le Préfet interfère dans l'exercice d'une compétence décentralisée en validant des périmètres de PLUi.